

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
MIXTE
2025



INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans cette présentation peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres informations qui ne constituent pas des informations à caractère historique. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'emploi de termes et expressions tels que « s'attend à », « anticipe », « peut », « planifie » ou toute variation ou terminologie similaire de ces termes et expressions, ou par des verbes au conditionnel tels que, sans que cette liste soit limitative, « serait » et « pourrait ». Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, dont beaucoup sont hors du contrôle d'AXA, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, induits par, ou prévus par ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA »).

AXA décline toute responsabilité et ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futures ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou des indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes concernant les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et, par conséquent, ne peuvent pas être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférents établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel », le « résultat opérationnel par action », le « ratio combiné », le « ROE opérationnel » et le « ratio d'endettement » sont des IAPs tel que ce terme est défini dans les orientations de l'ESMA et dans la position AMF relative aux indicateurs alternatifs de performance de 2015. Le rapprochement des IAPs avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche (et/ou la méthode de calcul, le cas échéant), est présenté dans le Rapport d'Activité au 31 décembre 2024 d'AXA dans les pages figurant au sein du paragraphe intitulé « UTILISATION DES MESURES DE PERFORMANCE NON-GAAP ET ALTERNATIVES ». Pour plus d'informations relatives aux soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) utilisés dans le présent communiqué de presse, y compris ceux mentionnés ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant dans le Rapport d'Activité au 31 décembre 2024 d'AXA.

Le Rapport d'Activité au 31 décembre 2024 d'AXA est disponible sur www.axa.com.

Les états financiers consolidé d'AXA au 31 décembre 2024 ont été examinés le 26 février 2025 par le Conseil d'Administration et sont soumis à la finalisation de l'audit par les commissaires aux comptes d'AXA.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**OUVERTURE
DE LA SÉANCE**

Constitution du bureau

**OUVERTURE
DE LA SÉANCE**

Ordre du jour simplifié

Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ✓ Approbation des comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice 2024
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2024 et fixation du dividende à **2,15 euros par action**
- ✓ Approbation des informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux
- ✓ Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice 2024 à **Antoine Gosset-Grainville**, Président du Conseil d'Administration et à **Thomas Buberl**, Directeur Général
- ✓ Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des administrateurs

Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ✓ Prise d'acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées faisant état de l'absence de conventions nouvelles au cours de l'exercice 2024
- ✓ Renouvellement des mandats d'administrateurs de **Guillaume Faury** et **Ramon Fernandez**
- ✓ Ratification de la cooptation d'**Ewout Steenbergen** en qualité d'administrateur
- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions ordinaires de la Société

Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues
- ✓ Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission
- ✓ Délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- ✓ Délégations de pouvoir consenties au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié

Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions, assorties de conditions de performance, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA
- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions, dédiées à la retraite, assorties de conditions de performance, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA
- ✓ Modifications statutaires : (i) mise en harmonie avec les textes légaux et réglementaires et (ii) modification de l'article 14 (*Réunions du Conseil d'Administration*) afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

Excellente performance pour la première année de notre plan stratégique *Unlock the Future*

PRIMES

110 Md€

+8 % vs. 2023

À change constant

RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL

8,1 Md€

+7 % vs. 2023

À change constant

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
PAR ACTION

3,59 €

+8 % vs. 2023

RATIO DE
SOLVABILITÉ II

216 %

-11 pts vs. 2023

DIVIDENDE

2,15 €

+9 % vs. 2023

Forte croissance des primes, tirée par toutes nos lignes de métiers



DOMMAGES



VIE



SANTÉ

56,5 Md€

+7% vs. 2023

34,5 Md€

+9% vs. 2023

17,5 Md€

+8% vs. 2023

Cette performance démontre la force de notre modèle avec des positions leader sur nos marchés

/// PME et ETI en Europe

/// Lignes commerciales et de spécialités avec AXA XL

/// Acteur mondial en Prévoyance collective

/// Assureur multirisques européen

/// Prévoyance et Santé au Japon et à Hong Kong

/// Marchés émergents en Asie, Afrique & EME-LATAM

50 %

ENTREPRISES

50 %

PARTICULIERS

CROISSANCE ORGANIQUE DIVERSIFIÉE À TRAVERS TOUTES NOS LIGNES DE MÉTIER ET GÉOGRAPHIES

Renforcer notre excellence technique et opérationnelle grâce à l'intelligence artificielle

L'assurance : une industrie riche en données, idéale pour tirer parti de l'IA

- Opportunité de créer davantage de valeur en utilisant l'IA pour exploiter un grand volume de données non structurées.

Un engagement de longue date porté aux données et à l'IA

- Des bases solides avec la migration au cloud, une politique claire de propriété des données, des experts reconnus et une large adoption au sein de l'organisation.
- Une mise en œuvre opérationnelle, des exemples d'utilisations à plus forte valeur ajoutée.

AU CŒUR DE NOTRE PLAN À TRAVERS :



**UNLOCK
THE FUTURE**
Excellence & Innovation for Customer Protection

→ Croissance
organique

→ Excellence
technique

→ Excellence
opérationnelle

Notre contribution à une société et une économie plus résilientes

À fin 2024



CLIENTS

Plus de 50 Md€ d'indemnisations

358 m€ consacrés à la prise en charge des sinistres climatiques en France



ÉCONOMIE

Plus de 30 Md€ investis dans l'économie chaque année

13,1 Md€ d'impôts, taxes et cotisations sociales, dont 36 % en France



COLLABORATEURS

9,2 Md€ de salaires et primes versés à nos collaborateurs

15 300 recrutements dans le monde (*hors CDD et stagiaires*) dont 9 000 en France (*incluant CDD et stagiaires*)



ACTIONNAIRES

Environ 4,7 Md€ de dividendes versé à nos actionnaires

Près de 30 % des collaborateurs sont actionnaires d'AXA et détiennent 4,3 % du capital

40 ans d'AXA : une histoire de protection, d'innovation et d'engagement

PROTECTION

*Collaborateurs
Clients*

ENGAGEMENT

*En faveur du climat
Pour la société avec AXA
Atout Cœur depuis 1991*

INNOVATION

*Produits
Nouvelles
technologies*

PROGRÈS

*Fonds AXA
pour la Recherche
depuis 2008
Agir pour le progrès
humain en protégeant
ce qui compte*

40
ANS D'AUDACE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

PERFORMANCE D'AXA INDICATEURS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

Performance Financière 2024

2024 - Primes et autres revenus Global & par ligne de métier



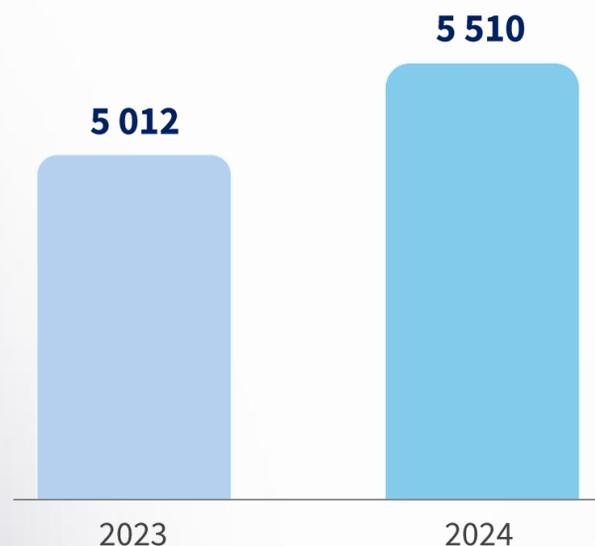
2024 – Résultat opérationnel Global & par ligne de métier

En milliard d'euros

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | **8,1 Md€** | +7% vs 2023

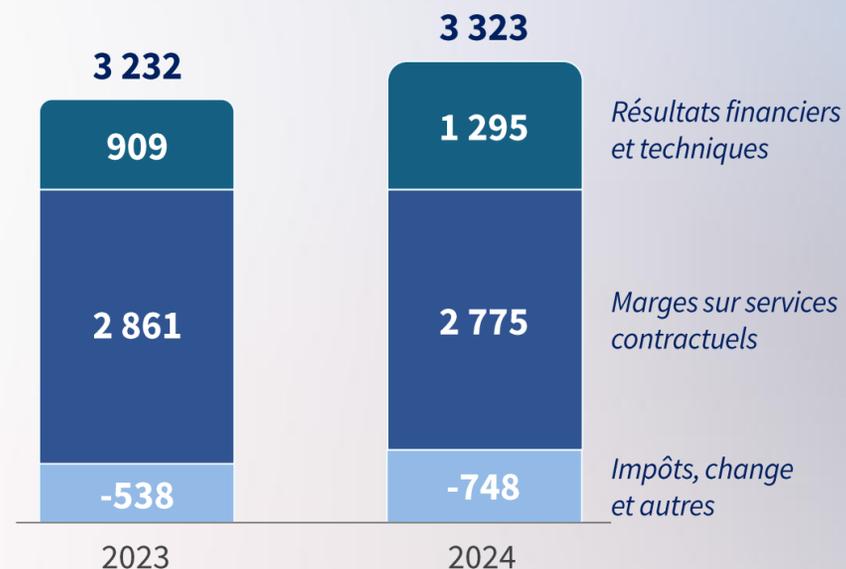
Résultat opérationnel
dommages

5,5 Md€
+10%



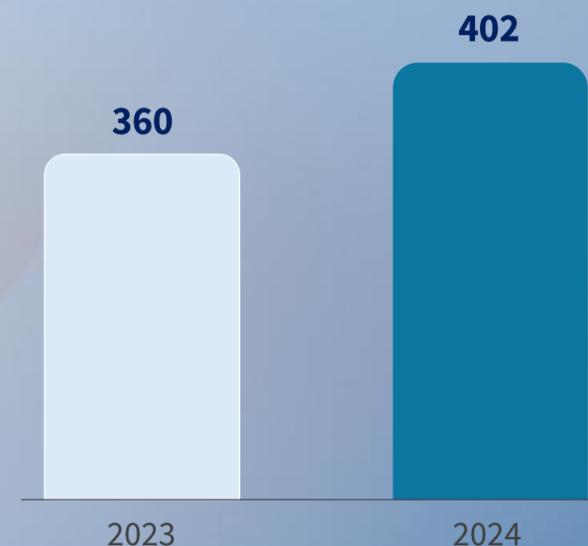
Résultat opérationnel
vie & santé

3,3 Md€
+4%



Résultat opérationnel
gestion d'actifs

0,4 Md€
+11%



Chiffre d'affaires	1,6	+8%	1,7
Ratio d'exploitation	71,6%	-3,7 pts	68,0%

2024 - Structure financière et ROE

CAPITAUX PROPRES

49,9 Md€

au 31 décembre 2024

**en hausse de 0,4
milliard d'euros
par rapport au 31
décembre 2023**

LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE
DES CAPITAUX PROPRES

15,2 %

au 31 décembre 2024

**en hausse de 0,3 point
par rapport au 31
décembre 2023**

TRÉSORERIE
À LA HOLDING

4,0 Md€

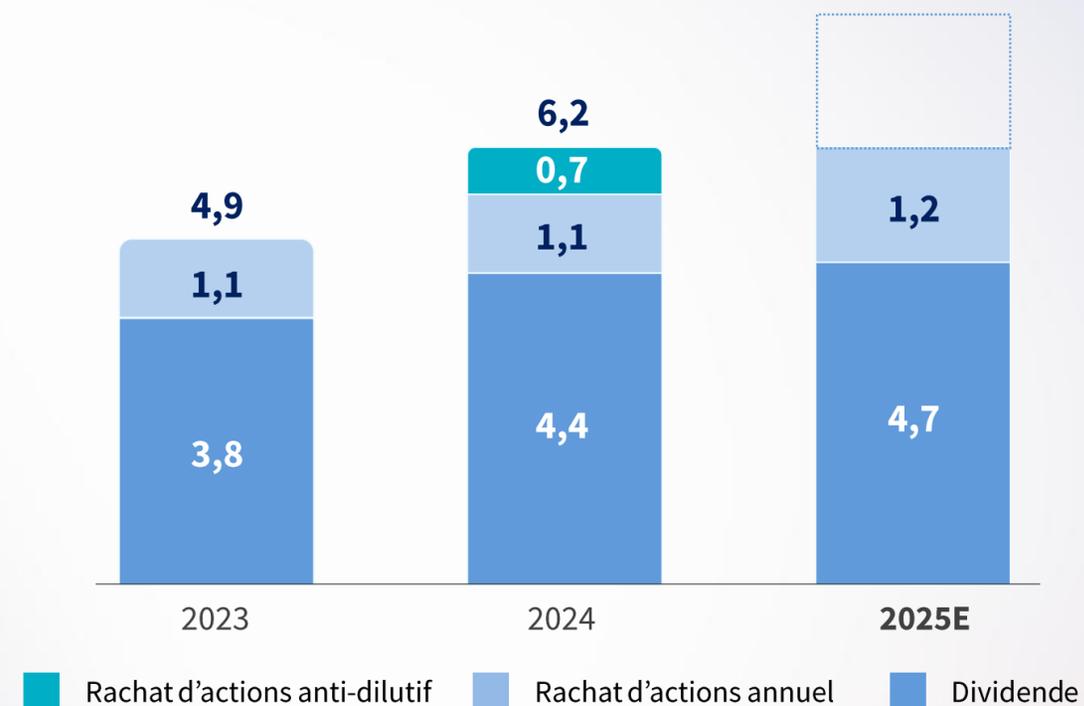
au 31 décembre 2024

**stable par rapport
à 2023**

Rendement attractif du capital pour les actionnaires

Rendement du capital total

En milliard d'euros



+9% du dividende par action 2024 vs. 2023

1,2 Md€ : programme de rachat d'actions annuel prévu en 2025

3,8 Md€ : programme additionnel de rachat d'actions prévu en 2025 et 2026 après la clôture de l'opération de cession d'AXA IM

Juste équilibre entre **une distribution attractive et le financement de la croissance**

Bénéfices conservés pour financer la croissance organique

25%

**Exécution
du plan**
Unlock the Future

Excellent départ du plan stratégique

PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS

	<i>Objectifs 2024-2026E</i>		<i>Résultats en 2024</i>		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR ACTION	6 % - 8 % <small>2023 - 2026E</small>	→	+8 % <small>vs. 2023</small>	✓	Renforcement et développement de notre cœur de métier
RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DES CAPITAUX PROPRES	14 % - 16 %	→	15,2 %	✓	Investissements dans notre excellence technique et opérationnelle
REMONTÉE DE TRÉSORERIE CUMULATIVE	> 21 Md€	→	7,1 Md€	✓	

Performance du titre AXA

Performance du titre AXA 2020 - 2025



Performance extra-financière

L'indice AXA pour le progrès – Résultats de l'année 2024

Affirmer le rôle d'AXA dans la société en matière de transition climatique et d'inclusion avec un nouvel ensemble d'objectifs

En tant qu'assureur

Réalisations en 2024

Soutenir l'assurance de la transition :

6 milliards d'euros de primes brutes IARD cumulées sur 2024-2026

▶ **2,1 Md€**

Proposer plus de 9 000 solutions et services d'adaptation au changement climatique :

aux entreprises d'ici 2026

▶ **1 052**

Augmenter le nombre de clients couverts par l'assurance inclusive :

> 20 millions d'ici 2026

▶ **17,4 M**

En tant qu'investisseur

Réalisations en 2024

Financer la transition climatique :

5 milliards d'euros par an d'investissements

▶ **7,0 Md€**

Financer la résilience des communautés :

> 500 millions d'euros par an

▶ **1,3 Md€**

En tant qu'entreprise

Réalisations en 2024

Former les collaborateurs d'AXA :

> 80 000 collaborateurs formés à l'adaptation au changement climatique d'ici 2026

Lancement du programme en février 2025

Augmenter l'engagement des collaborateurs d'AXA dans des actions de bénévolat :

50 % des collaborateurs d'ici 2026

▶ **40 %**

Atteindre les objectifs actuels d'AXA en matière d'atténuation du changement climatique

Réduire de 30 % en valeur absolue les émissions associées à l'assurance des plus grands clients entreprises d'AXA d'ici 2030

▶ **-25 %**

Réduire de 20 % en intensité les émissions associées à l'assurance de tous les autres clients entreprise sur le marché les plus importants d'AXA d'ici 2030

▶ **-7 %**

Réduire de 20 % en intensité les émissions associées à l'assurance des véhicules automobiles de particuliers sur les marchés les plus importants d'AXA d'ici 2030

▶ **-11 %**

Réduire de 50 % l'intensité carbone : du portefeuille d'investissement d'AXA (Actig général) d'ici 2030

▶ **-50 %**

Contribuer aux opérations net-zéro : réduire de 50 % en valeur absolue les émissions carbone tout en finançant des crédits carbone d'ici 2030

▶ **-38 %**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

**40 ANS D'AUDACE :
INNOVER POUR
DEMAIN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE 2025**

**GOUVERNANCE ET POLITIQUE
DE RÉMUNÉRATION
DES DIRIGEANTS**

Gouvernance et travaux du Conseil et de ses Comités en 2024

Gouvernance d'AXA

Détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre

Conseil d'Administration

Antoine Gosset-Grainville
Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 Comités

Comité d'Audit

Présidente : Isabel Hudson

- Adéquation et efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne
- Processus de reporting des informations financières et des informations en matière de durabilité
- Efficacité, performance et indépendance des auditeurs internes et externes

Comité Financier et des Risques

Président : Ramon Fernandez

- Sujets importants liés au risque, à l'investissement, au capital, à la réassurance et à la rentabilité

Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable

Président : Guillaume Faury

- Sujets importants liés aux nominations, à la rémunération et, plus généralement, à la gouvernance
- Questions liées à la stratégie en matière de durabilité

Est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers

Directeur Général

Thomas Buberl

Composition actuelle du Conseil d'Administration d'AXA



Antoine Gosset-Grainville
Président du Conseil
d'Administration



Thomas Buberl
Directeur Général



Martine Bièvre
Administratrice
Représentant les salariés



Helen Browne
Administratrice représentant
les salariés actionnaires



Bettina Cramm
Administratrice
représentant les salariés



Clotilde Delbos
Administratrice
de sociétés



Ramon de Oliveira
Fondateur associé
de RdeO Consulting LLC
(États-Unis)

**Nombre
d'administrateurs**

15

**Taux d'administrateurs
indépendants¹**

75 %

**Représentation des
femmes et des hommes²**

53 % / 47 %
de femmes d'hommes

Nationalités



7

**Ancienneté moyenne
au Conseil**

5,5 ans



Guillaume Faury
Directeur Général
d'Airbus SE



Ramon Fernandez
Directeur Financier Groupe
de CMA CGM



Gérald Harlin
Administrateur
de sociétés



Isabel Hudson
Administratrice
de sociétés



Angélien Kemna
Administratrice
de sociétés



Rachel Picard
Directrice Générale
de Proxima & Présidente
de Criteo



Ewout Steenbergen
Directeur Financier
de Booking Holdings Inc.
(États-Unis)



Marie-France Tschudin
Administratrice
de sociétés

- Administrateur dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée
- Administrateur dont la ratification de la cooptation est proposée à l'Assemblée
- Administrateur(ice) indépendant(e)

¹ 60 % en incluant les administratrices représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires
² 42 % de femmes and 58 % d'hommes hors administratrices représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires

Evolution de la composition du Conseil d'Administration

Administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée



Guillaume Faury
Directeur Général d'Airbus SE
Administrateur indépendant
Président du Comité de Rémunération, de
Gouvernance et du Développement Durable

11^{ème} résolution



Ramon Fernandez
Directeur Financier Groupe de CMA CGM
Administrateur indépendant
Président du Comité Financier et des Risques et
membre du Comité d'Audit

12^{ème} résolution

Administrateur dont la ratification de la cooptation est proposée à l'Assemblée



Ewout Steenbergen
Directeur Financier de Booking Holdings Inc.
Administrateur indépendant
Membre du Comité Financier et des Risques et
membre du Comité d'Audit

13^{ème} résolution

..... À l'issue de la présente Assemblée ¹:

Nombre
d'administrateurs

14

Taux d'administrateurs
indépendants ²

82 %

Représentation des
femmes et des hommes ³

57 % / 43 %
de femmes d'hommes

Nationalités



6

Ancienneté moyenne
au Conseil

5 ans

Il est précisé que Ramon de Oliveira, membre non indépendant du Conseil depuis près de 16 ans, a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat et qu'il n'est pas proposé à l'Assemblée de le remplacer.

¹ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée des résolutions 11 à 13

² 64 % en incluant les administratrices représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires

³ 45 % de femmes et 55 % d'hommes hors administratrices représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires

Composition des Comités

..... À l'issue de la présente Assemblée¹:

Comité d'Audit



Isabel Hudson
(Présidente)



Clotilde Delbos



Ramon Fernandez



Angélien Kemna



Ewout Steenbergen

7
réunions

Taux de participation
100 %

Taux d'indépendance
100 %

Comité Financier et des Risques



Ramon Fernandez
(Président)



Clotilde Delbos



Gérard Harlin



Isabel Hudson



Ewout Steenbergen

9
réunions

Taux de participation
97,78 %

Taux d'indépendance
80 %

Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable



Guillaume Faury
(Président)



Bettina Cramm
(Administratrice représentant les salariés)



Gérard Harlin



Rachel Picard



Marie-France Tschudin

6
réunions

Taux de participation
100 %

Taux d'indépendance
75 %²

• Administrateur(rice) indépendant(e)

¹ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée des résolutions 11 à 13

² En ne tenant pas compte de l'administratrice représentant les salariés qui siège au sein du Comité en application des recommandations du Code Afep-Medef

Activités du Conseil d'Administration en 2024

9
réunions
(dont un séminaire
stratégique)

4
sessions
exécutives

1
évaluation
du Conseil
et ses Comités

Taux d'assiduité
98,55 %

Principales activités

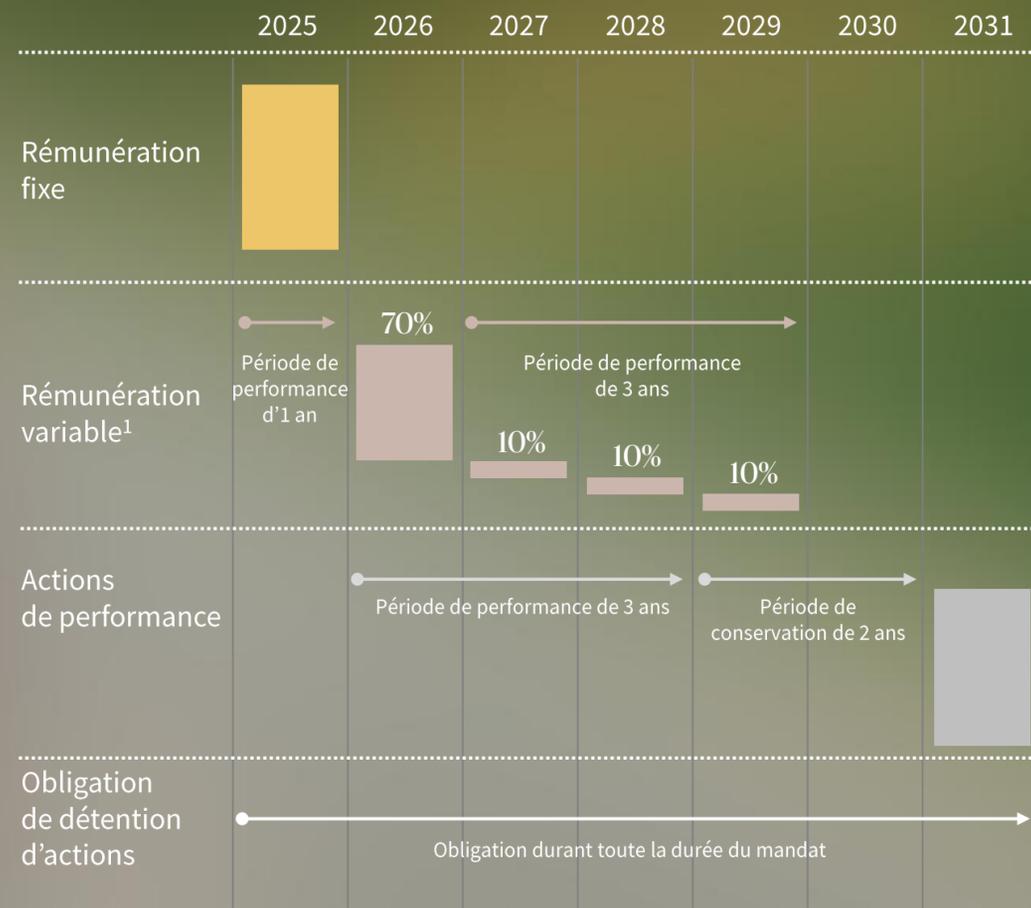
- La stratégie Tech, Data et Opérations (TDO) (y compris la stratégie du Groupe en matière d'intelligence artificielle), stratégie en matière de fusions et acquisitions ainsi que les transactions matérielles, y compris la cession d'AXA Investment Managers et l'acquisition de Nobis, stratégie en matière de réassurance, stratégie du Groupe en matière de développement durable y compris la stratégie climatique
- L'environnement géopolitique et macroéconomique
- Les comptes, politique de gestion du capital, plan de distribution (dividende et rachat d'actions), budget
- Les principaux risques du Groupe, appétit aux risques de la Société et limites générales de sa tolérance aux risques, cadre de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication de la Société, stratégie de résilience digitale opérationnelle ainsi que les autres mesures liées à la mise en œuvre de DORA
- La composition du Conseil d'Administration, plans de succession et rémunération
- La mise en œuvre de la directive CSRD, analyse de double matérialité et informations en matière de durabilité, IROs matériels, déclaration de performance extra-financière (DPEF) y compris les plans d'action en matière de durabilité et les résultats obtenus
- Les rapports Solvabilité II (Groupe et AXA), politiques écrites, Plan Préventif de Rétablissement du Groupe, rapport sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Formations

- La directive CSRD, l'analyse de double matérialité et les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*)
- La réduction de l'intensité carbone des investissements du Groupe, la décarbonation des opérations propres du Groupe et l'alignement avec les incitations mises en place au niveau du Groupe
- La « Transition bas carbone » via la plateforme d'AXA Climate dédiée au Conseil
- La gestion durable et responsable des forêts
- Les risques liés aux technologies de l'information et de la communication incluant la cybersécurité

Politique de rémunération des dirigeants

Politique de rémunération du Directeur Général pour 2025



⁽¹⁾ 30 % de sa rémunération variable annuelle effective sera différé sur une période de trois ans. Le paiement de chaque tranche sera soumis à des conditions de performance.

- Rémunération annuelle en numéraire** : structure équilibrée entre la part fixe (1 650 000 €) et la part variable cible (1 750 000 €) soumises à des conditions de performance (voir la slide suivante)
- Rémunération annuelle en titres** : attribution annuelle d'actions de performance, intégralement soumises à des conditions de performance (voir la slide suivante)
- Éléments de rémunération liés à la retraite** : le Directeur Général est bénéficiaire du plan d'actions de performance dédiées à la retraite. Ce plan est également attribué aux cadres de direction des entités du Groupe AXA en France
- Indemnité en cas de cessation de fonctions**, soumise à des conditions de performance

Pour plus de détails, se reporter au Document d'Enregistrement Universel 2024, Section 3.5.1.1 « Politique de rémunération du Directeur Général ».

Conditions de performance pour 2025

Rémunération variable

	Indicateurs de performance	Pondération
Performance Groupe (70 %)	Résultat Opérationnel par Action	45 %
	Remontée de trésorerie	25 %
	Réduction de l'empreinte carbone dans les actifs pour le compte propre du Groupe	15 %
	Indice de recommandation des clients (<i>Net Promoter Score</i>)	15 %
Performance individuelle (30 %)	Mener à bien la deuxième année du plan stratégique 2024-2026 (le Plan)	30 %
	Continuer à évaluer des opportunités et initiatives stratégiques	20 %
	Développer et arrêter la stratégie en matière de fusion-acquisition et réussir la cession d'AXA Investment Managers	15 %
	Entamer les réflexions sur les principaux défis du prochain plan stratégique (2027-2029)	10 %
	Continuer à améliorer la performance et la cohésion du Comité de Direction, et à développer des plans de succession solides	25 %

Actions de performance

	Indicateurs de performance	Pondération
Performance opérationnelle de l'entité (35 %)	Résultat Opérationnel par Action	17,5 %
	Remontée de trésorerie	17,5 %
Performance financière du Groupe (35 %)	Score AXA TSR versus SXIP TSR	20 %
	Rentabilité des capitaux propres (RoE)	15 %
Performance développement durable du Groupe (30 %)	Réduction de l'intensité carbone de l'actif général du Groupe	10 %
	Réduction des émissions carbone dans les opérations	10 %
	<i>Augmentation du nombre de clients couverts par AXA EssentiALL</i>	10 %

Principal changement : le critère interne lié à la proportion de femmes au sein de la population exécutive du Groupe a été remplacé par l'objectif lié à la stratégie AXA EssentiALL (produits d'assurance inclusive), qui est plus holistique et directement lié à la stratégie ESG du Groupe.

Rémunération variable du Directeur Général pour 2024

- La **rémunération variable pour 2024** (1 933 313 € sous réserve de votre approbation) est déterminée par rapport à un montant cible prédéfini et la rémunération effectivement versée est **plafonnée à 130 %** de cette rémunération cible
- La rémunération variable du Directeur Général repose sur la **performance individuelle (30 %)** et la **performance Groupe (70 %)** appréciées en fonction de l'évolution de **critères prédéfinis** présentés ici.
- Paiement différé** (en 2026, 2027 et 2028) de **30 %** de la rémunération variable : le montant effectivement payé variera en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action AXA pendant la période de différé (plafond égal à 130 % du montant différé)

	Pondération	Taux d'atteinte
Performance GROUPE (70 %)		108 %
Résultat Opérationnel par Action	45 %	104 %
Remontée de trésorerie	25 %	117 %
Réduction de l'empreinte carbone dans les actifs pour le compte propre du Groupe	15 %	100 %
Indice de recommandation des clients (Net Promoter Score)	15 %	115 %
Performance INDIVIDUELLE (30%)		116,25 %
Finaliser et lancer le Plan	15 %	125 %
Mettre en œuvre le Plan et atteindre les objectifs fixés pour 2024	40 %	120 %
Maintenir la stabilité du Comité de Direction en s'appuyant sur des plans de succession solides	15 %	105 %
Piloter le Groupe en tenant compte de l'environnement politique et géopolitique	15 %	100 %
Poursuivre la revue des opportunités d'optimisation du périmètre du Groupe	15 %	125 %
Performance GLOBALE		110,48 %

Pour plus de détails, se reporter au Document d'Enregistrement Universel 2024, Section 3.5.2.1 « Rémunération du Directeur Général au 31 décembre 2024 ».

Rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration a considéré que la structure de rémunération la mieux adaptée au Président du Conseil d'Administration consistait à lui **verser pour seul élément de rémunération une rémunération fixe**
- Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie en conséquence d'aucune **rémunération variable**, d'aucune rémunération prévue à l'article L.22-10-14 du Code de commerce, d'aucune attribution d'actions de performance ou d'autres éléments de rémunération de long terme, ni d'aucun avantage en nature

Président du Conseil	Rémunération Fixe	Rémunération Variable Cible
Antoine Gosset-Grainville	925 000 €	-

Attribution d'actions de performance

AXA attribue chaque année à certains collaborateurs des **actions de performance / restricted shares** :

- Les actions de performance attribuées au *Management* sont intégralement soumises à des **conditions de performance** portant, sur une période de 3 ans, à la fois sur la **performance de l'entité d'appartenance** du bénéficiaire (pour 35 %), **la performance financière du Groupe** (pour 35 %) et la **performance développement durable du Groupe** (pour 30 %)
- Les actions de performance attribuées au Directeur Général, en plus d'être soumises à une **période d'acquisition** d'une durée de **3 ans**, sont assorties d'une **période de conservation obligatoire de 2 ans**
- Les attributions d'actions de performance sont réalisées **sans dilution pour l'actionnaire**, compte tenu du choix fait de livrer des actions existantes

Plan d'actions de performance	Nombre d'actions de performance attribuées au DG	Valorisation (IFRS) en € des actions de performance attribuées au DG	Nombre total de bénéficiaires d'actions de performance
Plan 2024	130 922	3 144 746	6 249*
Plan 2025	117 997	3 149 994	5 880*

* Attribution d'actions de performance et de *restricted shares*

Participation des salariés au capital d'AXA

- ✓ Chaque année, AXA propose à ses salariés, en France et à l'international, une opération d'actionnariat salarié intitulée « **Shareplan** »
- ✓ Lors de l'édition 2024, plus de **26 000 salariés (en hausse de 12,6 % par rapport à 2023)** situés dans **40 pays** ont souscrit à l'augmentation de capital pour un montant total de plus de **400 millions d'euros (en hausse de 14,4 % par rapport à 2023)** correspondant à l'émission de près de 13 millions d'actions nouvelles
- ✓ Au 31 décembre 2024, les salariés et agents du Groupe détenaient **4,26 % du capital** et **6,25 % des droits de vote** de la Société

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE 2025**

**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Préambule

En tant que Commissaires aux comptes d'AXA et pour les besoins de cette Assemblée Générale, nous avons été amenés à effectuer des diligences sur :

- /// Le contrôle des comptes annuels et consolidés ainsi que les vérifications spécifiques additionnelles prévues par la loi ;
- /// Les conventions réglementées ;
- /// Les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières ;
- /// Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés (1/3)

(respectivement : pages 560 à 564 et 494 à 499 du Document d'Enregistrement Universel) - résolutions n° 1 à 2

Rappel de l'objectif fondamental de notre mission :

- ✓ Obtenir une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et sur le fait que ceux-ci ne comportent pas d'anomalies significatives.
- ✓ En nous appuyant sur des travaux d'audit menés par nos deux cabinets, KPMG et EY, dans toutes les entités significatives comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe AXA.

Rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés (2/3)

(respectivement : pages 560 à 564 et 494 à 499 du Document d'Enregistrement Universel) - résolutions n° 1 à 2

Rapport sur les comptes annuels de la société AXA :

- ✓ Certification sans réserve des comptes annuels qui ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.
- ✓ Justification des appréciations qui ont porté sur les postes suivants :
 - Évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation ;
 - Évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance.
- ✓ Absence d'observation à formuler à l'issue des autres vérifications spécifiques prévues par la loi, notamment celles se rapportant aux autres informations communiquées aux actionnaires, en particulier le rapport de gestion.

Rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés (3/3)

(respectivement : pages 560 à 564 et 494 à 499 du Document d'Enregistrement Universel) - résolutions n° 1 à 2

Rapport sur les comptes consolidés du Groupe AXA :

- ✓ Certification sans réserve des comptes consolidés du Groupe.
- ✓ Justification des appréciations qui ont porté sur les postes suivants :
 - Évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie et Santé mesurés suivant le modèle général ou le modèle d'évaluation des honoraires variables ;
 - Évaluation des passifs au titre des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance Dommages notamment dans les branches d'activité à longue sinistralité ;
 - Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition.
- ✓ Rapport de gestion du Groupe : pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.
- ✓ Autres vérifications spécifiques prévues par la loi : la présentation des comptes consolidés respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen (ESEF).

Rapport sur les conventions réglementées

(page 63 de la Brochure de Convocation et page 98 du Document d'Enregistrement Universel) - résolution n° 10

Rappel de l'objectif de nos diligences :

- Porter à la connaissance de l'Assemblée Générale les conventions réglementées dont nous avons eu connaissance.
- Nos travaux n'ont pas pour objectif de nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et de l'article R.322-7 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité (1/2)

(pages 265 à 269 du Document d'Enregistrement Universel)

Contexte de première application :

- Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif.

Rappel de l'objectif de nos diligences :

- Exprimer une assurance limitée portant sur :
 - La conformité aux ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par AXA pour déterminer les informations publiées ;
 - La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ;
 - Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.
- Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'AXA. Elle permet d'exprimer des conclusions concernant la conformité aux prescriptions d'information des ESRS.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité (2/2)

(pages 265 à 269 du Document d'Enregistrement Universel)

Conclusion des vérifications opérées :

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes.

Observations :

- Sans remettre en cause la conclusion exprimée-ci-dessus, nous attirons votre attention sur :
- La section 4.5.3.4 « Omissions et limites » de l'Etat de durabilité qui expose, dans le contexte de la première application de la directive CSRD, les incertitudes en lien avec l'interprétation des textes ainsi que les limites rencontrées dans la préparation de certaines informations ;
 - Les conditions d'établissement des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 telles que précisées en section 4.5.3.4 « Omissions et limites » de l'Etat de durabilité.

Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières (1/4)

(page 64 de la Brochure de Convocation) - résolution n° 15

Rapport sur les opérations faisant l'objet de la résolution 15 :

- ✓ Réduction du capital par annulation d'actions ordinaires achetées.
- ✓ Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de **18 mois**.
- ✓ Limitation à **10 %** du capital, par période de **24 mois**.

Conclusion :

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières (2/4)

(pages 65 à 66 de la Brochure de Convocation) - résolutions n° 17 à 23

Rapports sur les opérations faisant l'objet des résolutions 17 à 23 :

- Augmentation de capital, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) (**résolution 17**).
- Augmentation de capital, avec suppression du DPS, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (**résolution 18**).
- Augmentation de capital, avec suppression du DPS, par offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (**résolution 19**).
- Augmentation de capital, avec suppression du DPS, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (**résolution 20**).
- Augmentation de capital, avec suppression du DPS, en rémunération d'apports en nature, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (**résolution 21**).
- Augmentation de capital, avec suppression du DPS, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre par la Société (**résolution 22**).
- Augmentation de capital, avec maintien du DPS, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre par la Société (**résolution 23**).
- Plafond maximum commun de 2 milliards d'euros en nominal et délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de **26 mois**.

Conclusion :

- Nous vous signalons que le rapport du Conseil d'Administration ne comporte pas l'indication sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions et son montant prévue par les textes réglementaires au titre des 18^{ème}, 19^{ème} et 22^{ème} résolutions.
- Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 17^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} et 23^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
- Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du DPS qui vous est faite dans les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 22^{ème} résolution.
- Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières (3/4)

(pages 67 à 70 de la Brochure de Convocation) - résolutions n° 24 et 25

Rapports sur les opérations faisant l'objet des résolutions 24 et 25 :

- Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (**résolution 24**).
- Augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée (**résolution 25**).
- Plafond maximum commun de **135 millions d'euros** en nominal.
- Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de **18 mois**.

Conclusion :

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de la réalisation des augmentations de capital par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières (4/4)

(pages 71 et 72 de la Brochure de Convocation) - résolutions n° 26 et 27

Rapports sur les opérations faisant l'objet des résolutions 26 et 27 :

- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, assorties de conditions de performance, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA emportant de plein droit, en cas d'attribution d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre (**résolution 26**).
- ✓ Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, dédiées à la retraite, assorties de conditions de performance, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA emportant de plein droit, en cas d'attribution d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre (**résolution 27**).
- ✓ Plafond maximum de 1 % pour la résolution **26** et 0,40 % pour la résolution **27** du montant total d'actions composant le capital social et plafond commun de 10 % de l'ensemble des actions attribuées au cours de chaque exercice aux mandataires sociaux.
- ✓ Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de **38 mois**.

Conclusion :

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

ÉCHANGE AVEC LES ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Vote électronique

Votre boîtier de vote est strictement personnel

Le nombre de voix, correspondant au nombre d'actions que vous détenez et/ou représentez, est chargé et affiché sur l'écran

Touches à utiliser

Les autres touches ne sont pas prises en compte



Première résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- ✓ Résultat de l'exercice de **5 135 millions** d'euros
- ✓ Dépenses et charges non déductibles de **18 841** euros et impôt supporté à raison de ces mêmes dépenses et charges de **4 866** euros



Pour



Abst.



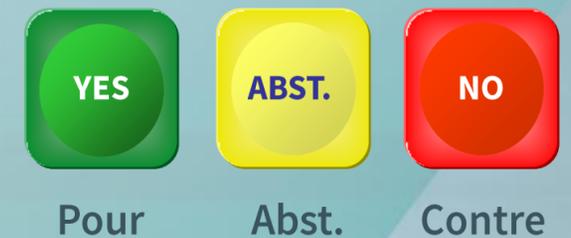
Contre

Deuxième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

✓ Résultat net consolidé - part du Groupe de **7 886 millions** d'euros



Troisième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende à 2,15 euros par action

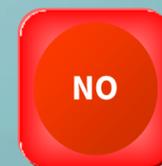
- ✓ Date de détachement du dividende : **5 mai 2025**
- ✓ Date de mise en paiement du dividende : **7 mai 2025**



Pour



Abst.

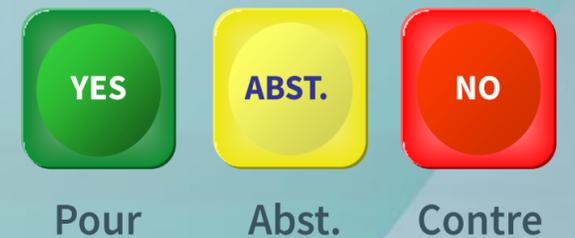


Contre

Quatrième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives à **la rémunération des mandataires sociaux**



Cinquième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des **éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Antoine Gosset-Grainville, Président du Conseil d'Administration**



Pour



Abst.



Contre

Sixième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des **éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Thomas Buberl, Directeur Général**



Septième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation de la **politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration**



Huitième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

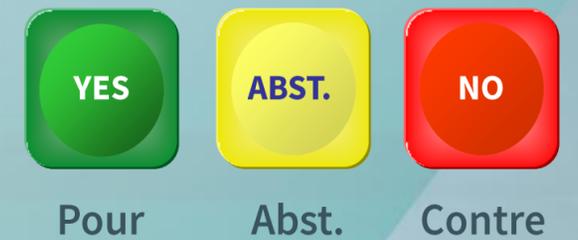
Approbation de la **politique de rémunération du Directeur Général**



Neuvième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation de la **politique de rémunération des administrateurs**



Dixième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce



Onzième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

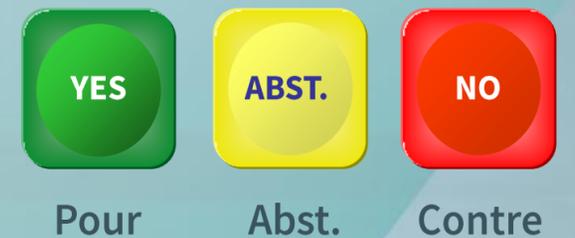
Renouvellement du mandat d'administrateur de Guillaume Faury pour une durée de quatre ans



Douzième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Renouvellement du mandat d'administrateur de Ramon Fernandez pour une durée de quatre ans



Treizième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Ratification de la cooptation d'Ewout Steenbergen en qualité d'administrateur, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2026



Quatorzième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Autorisation consentie au Conseil d'Administration **d'opérer sur les actions ordinaires de la Société**

- ✓ Dans la limite de **10 % du capital social**
- ✓ Prix unitaire maximal d'achat par action : **45 euros**
- ✓ Durée de cette autorisation : **18 mois**



Pour



Abst.



Contre

Quinzième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de **réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues**

- ✓ Dans la limite de **10 % du capital social**
- ✓ Durée de cette autorisation : **18 mois**



Pour



Abst.



Contre

Seizième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission

- ✓ Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **1 milliard d'euros** soit environ 19,72 %
- ✓ Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



Contre

Dix-septième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société ou l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **2 milliards d'euros** soit environ 39,43 %
- Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



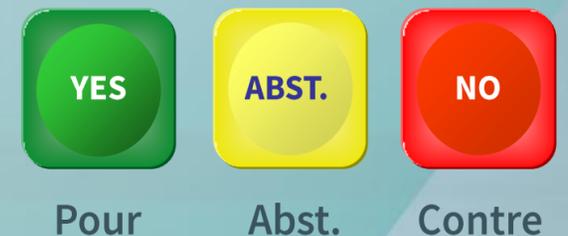
Contre

Dix-huitième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société ou l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **500 millions d'euros** soit environ 9,86 %
- Durée de cette délégation : **26 mois**



Dix-neuvième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société ou l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

- ✓ Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **500 millions d'euros**
- ✓ Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



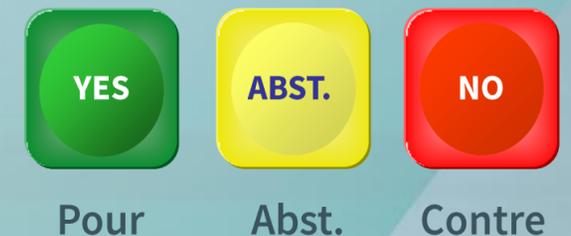
Contre

Vingtième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- ✓ Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **500 millions d'euros**
- ✓ Durée de cette délégation : **26 mois**



Vingt-et-unième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société

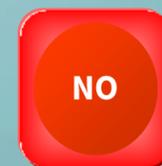
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **500 millions d'euros**
- Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-deuxième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre par la Société

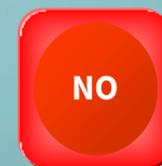
- ✓ Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **500 millions d'euros**
- ✓ Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-troisième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre par la Société

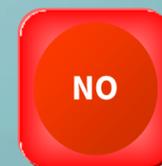
- ✓ Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **2 milliards d'euros**
- ✓ Durée de cette délégation : **26 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-quatrième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration en vue d'**augmenter le capital social** par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société **réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **135 millions d'euros**
- Durée de cette autorisation : **18 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-cinquième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration en vue d'**augmenter le capital social** par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, **en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée**

- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **135 millions d'euros**
- Durée de cette autorisation : **18 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-sixième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet **d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, assorties de conditions de performance**, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA emportant de plein droit, en cas d'attribution d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre

- ✓ Nombre total maximal d'actions attribués gratuitement : **1 %** du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration
- ✓ Durée de cette autorisation : **38 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-septième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet **d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, dédiées à la retraite, assorties de conditions de performance**, aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA emportant de plein droit, en cas d'attribution d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre

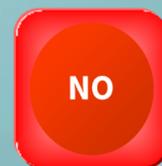
- ✓ Nombre total maximal d'actions attribués gratuitement : **0,40 %** du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration
- ✓ Durée de cette autorisation : **38 mois**



Pour



Abst.



Contre

Vingt-huitième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Mise en harmonie des statuts avec les textes légaux et réglementaires



Pour

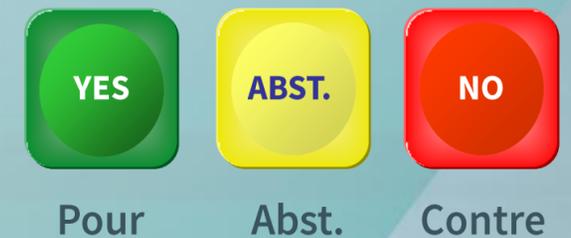
Abst.

Contre

Vingt-neuvième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Modification de l'article 14 (*Réunions du Conseil d'Administration*) des statuts afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite



Résolution NOUVELLE A

À CARACTÈRE ORDINAIRE



Pour

Abst.

Contre

Résolution NOUVELLE B

À CARACTÈRE ORDINAIRE



Pour

Abst.

Contre

Résolution NOUVELLE A

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



Pour

Abst.

Contre

Résolution NOUVELLE B

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



Pour

Abst.

Contre

TEST

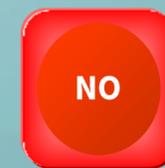
À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



Pour



Abst.



Contre

Périmètre

France : inclut les activités d'assurance, les activités bancaires et holding.

Europe : inclut la Suisse (activités d'assurance), l'Allemagne (activités d'assurance et holding), la Belgique (activités d'assurance et holding) et le Luxembourg (activités d'assurance et holding), le Royaume-Uni et l'Irlande (activités d'assurance et holding), l'Espagne (activités d'assurance et holding), l'Italie (activités d'assurance) et AXA Life Europe (activités d'assurance).

AXA XL : inclut les activités d'assurance, de réassurance, et holding.

Asie, Afrique & EME-LATAM : inclut (i) le Japon (activités d'assurance et holding), Hong Kong (activités d'assurance), la Thaïlande dommages, l'Indonésie vie, épargne, retraite (hors activités de bancassurance), la Chine dommages, la Corée du Sud, et la Holding de l'Asie qui sont consolidés en intégration globale, et la Chine vie, épargne, retraite, la Thaïlande vie, épargne, retraite, les Philippines vie, épargne, retraite et dommages, l'Indonésie vie, épargne, retraite et l'Inde (activités d'assurance vie, cédées le 11 mars 2024, et holding) qui sont comptabilisées par mise en équivalence et contribuent uniquement à la PVEP, la VAN, le résultat opérationnel et le résultat net, (ii) l'Égypte (activités d'assurance et holding), le Maroc (activités d'assurance et holding) et le Nigeria (activités d'assurance et holding), qui sont consolidés en intégration globale, (iii) le Mexique (activités d'assurance), la Colombie (activités d'assurance), la Turquie (activités d'assurance et holding) et le Brésil (activités d'assurance et holding), qui sont consolidés en intégration globale, ainsi que la Russie (Reso) (activités d'assurance) qui est consolidée par mise en équivalence et contribue uniquement au résultat net et (iv) AXA Mediterranean Holding.

Entités transversales et holdings centrales : inclut AXA Assistance, AXA Liabilities Managers, AXA SA et autres Holdings centrales.

AXA Investment Managers : inclut AXA Investment Managers, Select (précédemment nommée Architas), Capza et les co-entreprises asiatiques qui sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Glossaire (1/2)

Actifs moyens sous gestion : représentent la mesure annuelle des actifs sous gestion durant la période, en prenant en compte la collecte nette, les effets des marchés et les variations de change pour calculer la moyenne des actifs sous gestion depuis le début de l'année. Les actifs moyens sous gestion excluent les actifs détenus dans des co-entreprises qui sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Actifs sous gestion : sont définis comme les actifs dont la gestion a été déléguée par leur propriétaire à une société de gestion d'actifs telle qu'AXA Investment Managers. Les actifs sous gestion comprennent principalement des fonds et les mandats qui génèrent des frais et sont présentés net d'éliminations internes.

Expérience technique : comprend notamment (i) la différence entre les flux de trésorerie attendus et réels durant l'exercice courant, (ii) le relâchement de l'ajustement pour risque, (iii) les mouvements de réserves des contrats onéreux et (iv) d'autres éléments relatifs aux activités long terme principalement composés des dépenses liées aux activités d'assurance non attribuables.

Gestion d'actifs - Collecte nette : correspond aux entrées de fonds des clients diminuées de leurs sorties de fonds. La collecte nette mesure l'impact des efforts commerciaux, l'attractivité des produits (qui dépend surtout de la performance et de l'innovation), et indique les tendances générales du marché en matière d'allocation des investissements.

Gestion d'actifs - Ratio d'exploitation opérationnel : rapport entre les frais généraux hors commissions de distribution payées et le chiffre d'affaires brut hors commissions de distribution perçues.

Marge sur affaires nouvelles : calculée comme le rapport entre la valeur des affaires nouvelles (VAN) et (ii) la valeur actuelle des primes attendues (PVEP).

Marge sur service contractuel (CSM) : composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif pour un groupe de contrats d'assurance représentant le bénéfice non acquis que l'entité comptabilisera en compte de résultat lorsqu'elle fournira des services de contrats d'assurance nouvellement émis au cours de la période.

Marge sur service contractuel des affaires nouvelles (NB CSM) : représente une composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif pour un groupe de contrats d'assurance nouvellement émis au courant de l'exercice en cours, représentant le bénéfice non acquis qui sera comptabilisé à mesure que le service sera rendu aux assurés.

Primes émises brutes et autres revenus : représentent le montant des primes d'assurance collectées durant la période (y compris primes de risque, primes liées aux contrats d'investissement purs sans participation discrétionnaire, les frais de gestion et autres revenus, nets des commissions versées aux cédantes). Les autres revenus représentent les primes et frais de gestion collectés dans les activités hors assurance (activités bancaires, de services et de gestion d'actifs).

Glossaire (2/2)

Produit en fonds général – épargne peu consommateurs en capital : inclut les produits sans garanties, avec garanties à maturité uniquement ou avec des garanties égales ou inférieures à 0%.

Relâchement de la marge sur service contractuel : portion de marge de service contractuel nette de réassurance comptabilisée en compte de résultat à la fin de l'exercice courant et représentant l'estimation du profit acquis par l'assureur pour la fourniture des services d'assurance durant cette période. Le relâchement de la marge de service contractuel est calculé sur la base des unités de couverture sous-jacentes du groupe de contrats qui mesurent la quantité de service rendus au cours de la période de couverture de chacun des contrats à l'intérieur de ce groupe de contrats d'assurance.

Rendement opérationnel sur les contrats en portefeuille : représente le relâchement de la valeur temps des options et garanties plus la désactualisation de la marge de service contractuel au taux de référence plus la surperformance du résultat financier sous-jacent.

Résultat financier : représente le revenu financier net relatif aux actifs adossés aux contrats BBA et PAA et aux capitaux propres ainsi que l'impact de désactualisation des valeurs à l'ouverture des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement pour risque.

Valeur actuelle des primes attendues (PVEP) : représente le volume des affaires nouvelles, égal à la valeur actuelle à l'émission des primes attendues jusqu'au terme du contrat. Cette Valeur est actualisée au taux d'intérêt de référence et est présenté en part du Groupe.

Valeur des Affaires Nouvelles (VAN) : représente la valeur des contrats nouvellement émis durant l'exercice en cours. Elle se compose de la somme de (i) la marge sur service contractuel des affaires nouvelles (NB CSM), (ii) la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats à court terme nouvellement émis au cours de la période portés par les entités Vie et tenant compte des renouvellements attendus, (iii) la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats d'investissement pur comptabilisés selon la norme IFRS 9, nette (iv) du coût de la réassurance, (v) des impôts et (vi) des intérêts minoritaires.

Variance économique : l'écart d'expérience observé sur l'année en cours par rapport au scénario de gestion sur les conditions financières attendues pour l'année en cours à la fin de l'année précédente.

Variance opérationnelle : variation entre la valeur de la marge sur service contractuel lors de la clôture de l'exercice en cours et sa valeur attendue à l'ouverture de l'exercice suivant en raison (i) des différences entre les hypothèses opérationnelles réalisées et attendues, (ii) les changements d'hypothèses telles que la mortalité, la longévité, les rachats et les dépenses, et (iii) l'impact des changements de modèle.

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
MIXTE
2025

